



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.11, 3.12 et 3.6

**Numéro de référence :** 2009-0132  
**Demande :** Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit (nouveaux organismes nuisibles, nouveau site/nouvel hôte, avant récolte)  
**Produit :** Insecticide DuPont Altacor  
**Numéro d'homologation :** 28981  
**Matière active (m.a.) :** Chlorantraniliprole [JIY]  
**Numéro de document de l'ARLA :** 1927023

### But de la demande

La présente demande vise à ajouter de nouvelles cultures et de nouveaux organismes nuisibles aux utilisations déjà homologuées pour l'insecticide DuPont Altacor (DuPont Altacor Insecticide) (numéro d'homologation 28981) ainsi qu'à réduire le délai d'attente avant la récolte (DAAR) pour les utilisations déjà homologuées. L'insecticide Dupont Altacor contient la matière active chlorantraniliprole à 35 %.

### Évaluation des propriétés chimiques

Aucun examen des propriétés chimiques n'est requis dans le cadre de la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Les modifications proposées à l'étiquette ne changent pas le profil de toxicité aiguë de l'insecticide DuPont Altacor.

On a procédé à l'évaluation sanitaire de l'insecticide DuPont Altacor. L'exposition des préposés au mélange, au chargement et à l'application du produit, des personnes qui effectuent des activités post-application et des personnes qui sont exposées occasionnellement n'est pas préoccupante étant donné que les scénarios d'exposition à court et à moyen termes au chlorantraniliprole n'ont révélé aucun risque pour la santé.

Les données sur les résidus de chlorantraniliprole dans les amandes et les pacanes ont été présentées à l'appui de l'extension du profil d'emploi sur l'étiquette de l'insecticide Altacor. De plus, les données sur les résidus pour les fruits à pépins (groupe de cultures 11) et les fruits à noyaux (groupe de cultures 12) ont été réévaluées en vue de soutenir une réduction du DAAR (de 14 à 5 jours dans le cas des fruits à pépins, et de 10 jours à 1 jour dans le cas des fruits à noyaux).

### Limites maximales de résidus

D'après les quantités maximales de résidus mesurées dans les denrées provenant de cultures traitées conformément au mode d'emploi sur l'étiquette, la limite maximale de résidus (LMR) suffisante pour assurer une protection contre les résidus de chlorantraniliprole dans ou sur les cultures sera établie ainsi qu'il est indiqué au tableau 1. Les résidus de chlorantraniliprole dans les denrées transformées qui ne figurent pas au tableau 1 sont visés par les LMR établies pour les produits alimentaires bruts (PAB).

<b>Tableau 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données sur la transformation utilisées pour établir les limites maximales de résidus (LMR)</b>							
Denrée	Méthode d'application/ dose d'application totale (g m.a./ha)	DAA R (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR fixée à l'heure actuelle (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			Min.	Max			
Amandes	Foliaire/224	10	< 0,01	0,016	–	–	0,02 [noix au sens large (arachides exclues), groupe de cultures 14]
Pacanes							
Pommes	Foliaire/225	5	0,01	0,39	–	0,30	0,40
Poires							
Pêches	Foliaire/225	1	0,04	1,12	–	1,0	2,5
Prunes							
Cerises							

Selon la charge alimentaire et les données sur les résidus pour les aliments destinés à la consommation animale dérivés des produits alimentaires proposés, tels que décrits dans le présent rapport d'évaluation et dans le rapport d'évaluation pour la demande d'homologation numéro 2008-6105, une LMR sera fixée conformément à ce qui suit, afin d'assurer une protection contre les résidus de chlorantraniliprole dans les produits destinés au bétail. Une LMR de 0,01 ppm sera proposée pour les gras, la viande et les sous-produits de viande de porc et de volaille, ainsi que pour les œufs. Une LMR de 0,05 ppm sera proposée pour les sous-produits de viande et les gras de bovin, de mouton, de cheval et de chèvre.

### **Évaluation environnementale**

La compagnie E. I. du Pont Canada a proposé d'étendre le profil d'emploi de ce produit afin d'y inclure les cultures suivantes : les noix (au sens large, arachides exclues), les fraises et les kakis. Aucune évaluation des risques environnementaux n'est requise pour l'extension proposée au profil d'emploi puisque les doses d'applications maximales proposées ne dépassent pas les doses d'application actuellement homologuées. Selon la Direction de l'évaluation environnementale, il ne devrait y avoir aucune augmentation des risques pour l'environnement associés au chlorantraniliprole lorsque le produit faisant l'objet de la présente demande est appliqué conformément au mode d'emploi indiqué sur l'étiquette et que les mesures de réduction des risques prescrites sont mises en œuvre.

### **Évaluation de la valeur**

Compte tenu des utilisations déjà homologuées de l'insecticide DuPont Altacor pour la lutte contre le carpocapse de la pomme sur les fruits à pépins et contre la tordeuse à bandes obliques et l'enrouleuse trilignée sur les fruits à pépins et les fruits à noyaux, et compte tenu aussi des données sur l'efficacité contre la fausse-arpenteuse du chou, le légionnaire de la betterave et le vers de l'épi du maïs dans diverses grandes cultures, on s'attend à ce que l'insecticide DuPont Altacor soit efficace pour la lutte contre le carpocapse de la pomme sur les noix (au sens large, arachides exclues), contre la tordeuse à bandes obliques et l'enrouleuse trilignée sur les noix (au sens large, arachides exclues) et les kakis, et contre la fausse-arpenteuse du chou, le légionnaire de la betterave et le vers de l'épi du maïs sur les fraises.

### **Conclusion**

L'examen de toutes les données disponibles a permis de recommander des LMR pour les cultures et les produits du bétail de manière à englober les résidus de chlorantraniliprole. Les résidus de chlorantraniliprole dans ces cultures et produits du bétail aux LMR proposées ne poseront de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

## Références

N° de l'ARLA	Référence
1693482	2008, Magnitude and decline of chlorantraniliprole residues in strawberry - Japan, 2006 English translation and compilation of Japanese original documents, DACO: 7.4.1
1701295	2007, Magnitude of DPX-E2Y45 residues in tree nuts (almond and pecan) following foliar applications of DPX-E2Y45 35WG US, 2006, DACO: 7.4.1
1701297	2008, Chlorantraniliprole registration plan (residues) - Collaboration between DuPont Crop Protection and the IR-4 project, DACO: 7.4.1
1701298	2008, Request for shortened PHIs for pome fruit and stone fruit on the Chlorantraniliprole 35WG label, DACO: 7.8
1693498	2008, Request and justification for a waiver of poultry feeding study with chlorantraniliprole, DACO: 7.5
1787235	2008, Request for removal of adjuvant restrictions from the Chlorantraniliprole 35WG label, DACO: 7.8
1701291	Waiver of the Requirement for Additional Value Data to Support the Registration of DUPONT™ ALTACOR™ insecticide on Tree nuts, Strawberries, and Persimmons. Unpublished. DACO 10.1, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.